



life.augmented

Déclaration environnementale 2023 Site de Tours



Sommaire

3	Avant-propos
4	1/ Informations générales
4	1.1/ Présentation du site
6	1.2/ Situation réglementaire
7	2/ Politique environnementale de STMicroelectronics
7	2.1/ Extrait de la Charte de développement durable 2021-2027
10	2.2/ Politique environnementale - Santé - Sécurité - Énergie du site de Tours
11	2.3/ Système de management de l'environnement
12	3/ Description des activités
12	3.1/ Activité générale du site
13	3.2/ Description des activités principales
14	3.3/ Gestion des risques et prévention des accidents
15	4/ Aspects environnementaux
15	4.1/ Utilisation des ressources
15	4.1.1/ L'énergie
16	4.1.2/ L'eau
17	4.1.3/ Les produits chimiques
18	4.2/ Protection de l'environnement
18	4.2.1/ Rejets aqueux industriels
20	4.2.2/ Rejets atmosphériques
22	4.2.3/ Emission de CO ₂
24	4.2.4/ Déchets
26	4.2.5/ Bruit
27	4.2.6/ Sols et sous-sols
27	4.2.7/ Gestion de l'espace biodiversité
28	4.2.8/ Situations anormales
29	5/ L'empreinte écologique : 10 paramètres clés
30	6/ Investissements environnementaux du site de Tours
31	7/ Communication autour de l'environnement
32	8/ Objectifs environnementaux du site de Tours
34	Déclaration environnementale 2023

Avant-propos

Depuis 1993, la déclaration environnementale de notre site STMicroelectronics Tours, est rédigée selon l'article 3.2.c du règlement (CE) n° 1221/2009 et s'inscrit dans le cadre de la politique générale de l'entreprise.

L'objectif de ce document est de présenter et communiquer au public et aux autres parties intéressées une synthèse de l'année écoulée, relative aux impacts et résultats environnementaux de l'organisation et à l'amélioration continue de la protection environnementale du site STMicroelectronics de TOURS.

Cette déclaration se veut depuis sa création, à la fois concise, accessible et compréhensible par tous.

Outre une description simplifiée de notre activité, la déclaration dresse un bilan des principaux aspects environnementaux liés aux productions de notre site, des principales données de consommation des ressources naturelles et de matières premières.

Vous y découvrirez la qualité de nos rejets liquides, atmosphériques, les quantités et modes d'élimination de nos déchets et la maîtrise du niveau de bruit généré.

Vous pourrez également constater l'engagement de STMicroelectronics Tours dans la protection de l'Environnement au travers de sa politique environnementale, ainsi que l'impact des principales actions menées sur les performances environnementales du site.

En particulier, ST a annoncé son ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'année 2027. Des actions ont déjà été mises en place et le site va poursuivre le déploiement de projets visant à atteindre cet objectif.

Nota : Ce document intègre également des indicateurs complémentaires en lien avec la Décision (UE) n°2019/63 de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale sectoriels et aux repères d'excellence pour le secteur de la fabrication des équipements électriques et électroniques.

**CETTE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE A ÉTÉ ÉTABLIE
PAR L'ÉQUIPE ENVIRONNEMENT POUR LE SITE DE TOURS
ET APPROUVÉE PAR :**



Stéphane MARTINEZ
Le Directeur du Site



Philippe CLEMENT
Le Responsable Environnement,
Hygiène, Sécurité

1/ Informations générales



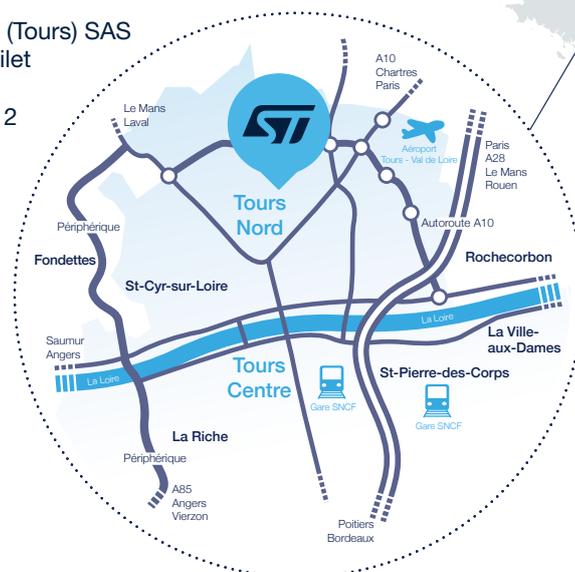
1.1/ Présentation du site

L'ENTREPRISE (SIÈGE SOCIAL)

STMicroelectronics SAS
134 Av. Aristide Briand
92120 Montrouge - France

SITE

STMicroelectronics (Tours) SAS
10 rue Thalès de Milet
CS 97155
37071 Tours cedex 2



ACTIVITÉS

Le site de Tours est l'un des établissements français du Groupe STMicroelectronics chargé de la recherche et développement, de la conception et de la fabrication des puces électroniques sur des substrats silicium et verre. Il s'agit de l'activité "Front-End".

La mise en boîtier des puces est réalisée sur des sites d'assemblage. Il s'agit de l'activité "Back-End".



STMicroelectronics rayonne sur la Touraine comme premier employeur industriel privé d'Indre-et-Loire et pôle d'innovation technologique.

LES APPLICATIONS

L'utilisation des composants électroniques est très diverse et nous touche tous au quotidien. Nos quatre marchés principaux sont :

- L'automobile
- L'industriel
- L'électronique personnelle
- Les équipements de communication, ordinateurs et périphériques.

SURFACES UTILISÉES

- Surface du site : **138 250 m²**
- Surface des bâtiments au sol : **45 068 m²**
- Surface des espaces verts : **12.8 %**

En 2023, le site a fait l'acquisition d'un terrain au nord de l'avenue du Danemark et d'un parking au sud-est. La surface totale a augmenté de 32 745 m².



Zones du site ayant subi des travaux importants durant l'année 2023.

EFFECTIFS DU SITE DE TOURS

Le site STMicroelectronics Tours est porté par 1 340 personnes en moyenne sur l'année 2023.

1 340

personnes en moyenne sur l'année 2023

1.2/ Situation réglementaire

Le site STMicroelectronics de Tours est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) et est à ce titre soumis à :

- l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°18938 bis du 11 mars 2011,
- l'arrêté complémentaire n°18706 du 18 décembre 2009 concernant la réalisation d'études complémentaires relatives aux rejets de substances dans le milieu aquatique,
- l'arrêté complémentaire n°19235 du 16 mai 2012 concernant le suivi de substances dangereuses dans le milieu aquatique et la réalisation d'un programme d'actions de réduction des émissions de nickel,
- l'arrêté n°19564 du 22 octobre 2012 concernant les prescriptions complémentaires dans le cadre du projet Tours 2015,
- l'arrêté préfectoral complémentaire n°19821 du 15 Janvier 2014 prescrivant à la société STMicroelectronics située 10, rue Thalès de Milet, CS 97155, 37071 TOURS CEDEX 2, la

mise à jour de la situation administrative de l'établissement et de certaines prescriptions.

- l'arrêté complémentaire n°20303 du 30 Mars 2016 concernant une étude préalable portant sur l'impact économique et social visant à établir un plan d'actions de réduction temporaire des émissions atmosphériques en cas d'épisode de pollution de l'air.

Le site de Tours assure une veille réglementaire sur l'ensemble des textes applicables à ses activités.

En addition de son arrêté préfectoral, Il se conforme notamment aux différentes réglementations suivantes (liste non exhaustive) :

- Code de l'environnement
- Réglementation F-Gas
- Réglementation REACH
- Réglementation CLP
- Réglementation RoHS, etc.

TABLEAU DES ACTIVITÉS ICPE

Activités	ICPE	Classement
Solvants organiques	1978	D
Substances et mélanges liquides de toxicité aiguë catégorie 1	4110.2	A Seuil Bas
Gaz ou gaz liquéfiés de toxicité aiguë catégorie 1	4110.3	A
Substances et mélanges liquides de toxicité aiguë catégorie 2	4120.2	D
Substances et mélanges liquides de toxicité aiguë catégorie 3	4130.2	D
Liquides inflammables catégorie 1.	4330	D
Liquides inflammables catégorie 2 et 3.	4331	D
Liquides comburants catégorie 1, 2 ou 3.	4441	D
Gaz comburants catégorie 1.	4442	D
Chlore	4710	D
Hydrogène	4715	D
Chlorure d'hydrogène (gaz liquéfié)	4716	D
Oxygène	4725	D
Arsine	4728	D
Phosphine	4729	D
Ammoniac	4735	D
Nettoyage, dégraissage, décapage de surface quelconques par des procédés utilisant des solvants organiques	2564	D
Traitement de surface par voie électrolytique ou chimique. • Avec mise en œuvre de cyanure • Procédés utilisant des liquides (sans cadmium) • Traitement en phase gazeuse	2565	E E D
Combustion	2910.A	D
Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	2921	E
Gaz à effet de serre fluorés	1185.2a	D

L'ensemble de ces installations est placé sous le contrôle de la D.R.E.A.L (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

En 2023, la D.R.E.A.L a réalisé trois inspections portant sur :

- Le bassin de stockage des eaux d'incendie et d'orage
- La conformité aux exigences liées au nouveau texte sur les restrictions d'eaux
- Un contrôle sur la qualité des eaux de rejets industriels

2/ Politique environnementale de STMicroelectronics

2.1/ Extrait de la Charte de développement durable 2021-2027



Chez ST, notre engagement en faveur du développement durable fait partie de notre ADN. Il est au cœur de notre proposition de valeurs vis-à-vis de toutes nos parties prenantes, et vis-à-vis des personnes, des communautés et de la société dans son ensemble. Au cours des 25 dernières années, nous avons atteint de bons résultats sur des indicateurs clés du développement durable. Nous nous engageons à faire plus et à accélérer nos efforts – avec notamment notre engagement pour une neutralité carbone et un approvisionnement à 100% en énergie renouvelable d'ici 2027. La technologie améliore notre quotidien. ST fournit des semiconducteurs qui aident nos clients à contribuer positivement à la vie de chacun, aujourd'hui et demain. Nous pensons que les innovations que nous développons contribuent également à résoudre les défis environnementaux, sociaux et sociétaux mondiaux. Notre charte de développement durable énonce les domaines clés de notre engagement et résume les principes de conduite de nos activités, ainsi que les principaux objectifs que nous avons fixés pour les années à venir. La charte s'applique à toutes nos installations de production et sites dans le monde. Elle couvre l'ensemble de nos processus, de la conception à la production, et de l'approvisionnement à l'élimination des matériaux. Nous sommes convaincus que nous pourrons faire plus si nous agissons collectivement avec nos clients, nos partenaires, nos fournisseurs, nos employés et les principales organisations de développement durable. Ensemble, accélérons le développement durable.



Jean-Marc Chéry
Président du Directoire
et Directeur Général



LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX PRÉSENTÉS DANS LA CHARTE SONT EXTRAITS ET PRÉSENTÉS CI-APRÈS

“ Nous sommes engagés à atteindre la neutralité carbone, et nous partageons ce sentiment d'urgence avec nos partenaires, encourageant les méthodes innovantes.

RÉDUIRE TOUTES LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS NOS OPÉRATIONS

En réduisant de façon continue nos émissions directes en valeur absolue autant que techniquement possible, avec un objectif intermédiaire de réduction de 50% d'ici 2025 par rapport à 2018, en alignement avec le scénario 1,5°C de l'accord de Paris COP21.

En augmentant notre approvisionnement en énergie renouvelable :

- Opportunités d'installations solaires sur site,
- Contrats d'achat d'électricité verte connectée aux réseaux de nos sites,
- Achat de certificats d'énergie renouvelable.

En minimisant les émissions liées au transport par le déploiement de solutions responsables pour la logistique des produits, les voyages d'affaires et les déplacements des employés.

En compensant les émissions restantes avec des programmes de reforestation et de compensation d'ici 2027.

De plus, nous procédons au traitement de nos émissions atmosphériques à l'aide de systèmes d'abattement appropriés afin de minimiser les impacts sur l'environnement.

“ Dans un monde où la consommation d'énergie est critique, nous sommes engagés dans une démarche constante d'économie d'énergie.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

En développant des projets d'économie d'énergie, tels que l'amélioration de notre efficacité énergétique à niveau de production équivalent ou l'optimisation des installations, des procédés industriels et de la conception de bâtiments.

En concevant et en évaluant tous les nouveaux bâtiments et sites de production selon les réglementations relatives à la construction écologique et les meilleures pratiques.

En intégrant l'efficacité énergétique comme un critère clé pour la conception et la réalisation de nouvelles installations.



SG9

Être neutre en carbone d'ici 2027 pour toutes les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2, et pour les émissions du scope 3 liées au transport des produits, aux voyages d'affaires et aux déplacements des employés.



SG10

S'approvisionner à 100% en énergie renouvelable d'ici 2027 avec des achats d'énergie et des installations d'énergie verte.

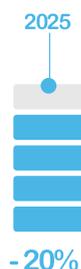


SG11

Mettre en œuvre des programmes visant à réduire la consommation d'énergie d'au moins **150 GWh par an d'ici 2027**.

SG12

Réduire la consommation d'énergie par plaquette de silicium de **20%** en 2025 vs 2016.



“ Nous sommes responsables et impliqués dans les défis liés à l'eau partout où nous opérons.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU ET FAIRE FACE AUX RISQUES DE PÉNURIE LOCALE

En vérifiant et évaluant le **stress hydrique** de tous nos sites de production tout en tenant compte des contraintes locales.

En veillant à ce que toute l'eau utilisée soit traitée de manière appropriée avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

En améliorant en permanence la **gestion de l'eau** dans tous nos sites.

“ Ensemble, avec nos clients et nos partenaires, nous nous efforçons d'atteindre le zéro déchet; nous modélisons les changements que nous voulons voir dans le monde.

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En mettant en œuvre des programmes pour **minimiser** la consommation inutile de ressources dans l'ensemble de nos activités.

En visant le **zéro déchet dangereux en décharge**, y compris là où ce n'est pas une obligation légale : avec recours à l'innovation pour remplacer des matières dangereuses et/ou selon une approche circulaire, une réutilisation autant que possible.

En **minimisant les déchets générés par nos activités**, en recyclant, et en mettant en place des programmes d'économie circulaire pour les déchets résiduels.



SG13

Améliorer l'efficacité de notre gestion de l'eau de **20% d'ici 2025** vs 2016.

SG14

Recycler au moins 50% de l'eau utilisée chaque année.



SG15

Assurer un taux annuel inférieur à **3%** de déchets mis en décharge.

SG16

Réutiliser ou recycler **95%** de nos déchets d'ici 2025.



2.2/ Politique Environnementale - Santé - Sécurité - Énergie du Site de Tours

La Touraine, située au cœur du val de Loire, est particulièrement fière de ses richesses historiques et naturelles. Depuis 2000, le val de Loire est reconnu comme patrimoine mondial de l'UNESCO. Implantés dans cette région, nous nous devons de respecter et de préserver ses richesses, et ainsi de participer à la préservation du patrimoine mondial.

Assurer la sécurité, protéger la santé de nos collaborateurs, du personnel intérimaire, des cotraitants, des visiteurs et des riverains tout en respectant les richesses historiques et naturelles de notre environnement, représente un engagement stratégique intégré dans les pratiques quotidiennes de notre organisation.

Pour satisfaire cet engagement, forts de notre appartenance à un Groupe qui fait de la sécurité, de l'environnement et l'énergie une priorité, nous menons une démarche d'amélioration continue de nos performances dans ces domaines et intégrons dès la phase de conception et durant l'exploitation la prévention de l'impact de nos activités opérationnelles ou administratives.

NOTRE ENGAGEMENT VISE À :

- **Assurer notre conformité** aux prescriptions légales, réglementaires et aux autres exigences applicables au site.
- **Consulter et faire participer** nos collaborateurs, les représentants du personnel et nos parties intéressées pertinentes.
- **Être capable de réagir** dès l'apparition d'un événement accidentel par la formation des personnes et la réalisation régulière d'exercices d'urgence.
- **Prévenir le risque industriel** en travaillant à éliminer les risques à la source, en tenant à jour nos études de risques, tout en veillant à utiliser les meilleures technologies économiquement viables.
- **Assurer la sécurité** des personnes en leur procurant un cadre et des conditions de travaux sûrs et sains pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail.
- **Supprimer ou limiter tous risques d'accident** ou d'impact direct ou indirect sur les personnes, les biens et l'environnement, par une analyse initiale et régulière de nos activités.
- **Assurer la protection de l'environnement** notamment en assurant la prévention des pollutions.
- **Réduire les consommations d'eaux et de matières premières.** Préserver et rétablir la biodiversité.
- **Réaliser des économies d'énergie** en intégrant, entre autres, des critères énergétiques lors de l'achat de produits et services.
- **Garantir la disponibilité de l'information et des ressources** nécessaires pour atteindre les objectifs et les cibles.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS POUR L'ANNÉE 2023 VISENT À :

- **Maintenir les systèmes de management** Énergie, Santé - Sécurité et Environnement.
- **Mettre en œuvre les investissements** Énergie, Santé - Sécurité et Environnement.
- **Développer notre culture du risque** industriel en renforçant notre organisation.
- **Maîtriser les risques accidentels** en impliquant les parties intéressées.
- **Améliorer notre gestion des rejets aqueux**, le taux de recyclage des eaux et des déchets.
- **Réduire nos émissions de carbone.**

L'implication de toutes les parties intéressées (collaborateurs, cotraitants, fournisseurs, visiteurs,...) à tous les niveaux d'emplois et dans tous les services est un facteur clé de réussite de ces objectifs. La Direction mettra en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de cette politique. La politique est mise à disposition de l'ensemble des parties prenantes ; elle est revue périodiquement.

Ces objectifs, définis dans notre Top Page, seront revus régulièrement pour améliorer notre maîtrise opérationnelle et organisationnelle, ainsi que nos résultats.

Faire de l'environnement une priorité en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue de nos performances en matière de protection de l'environnement.

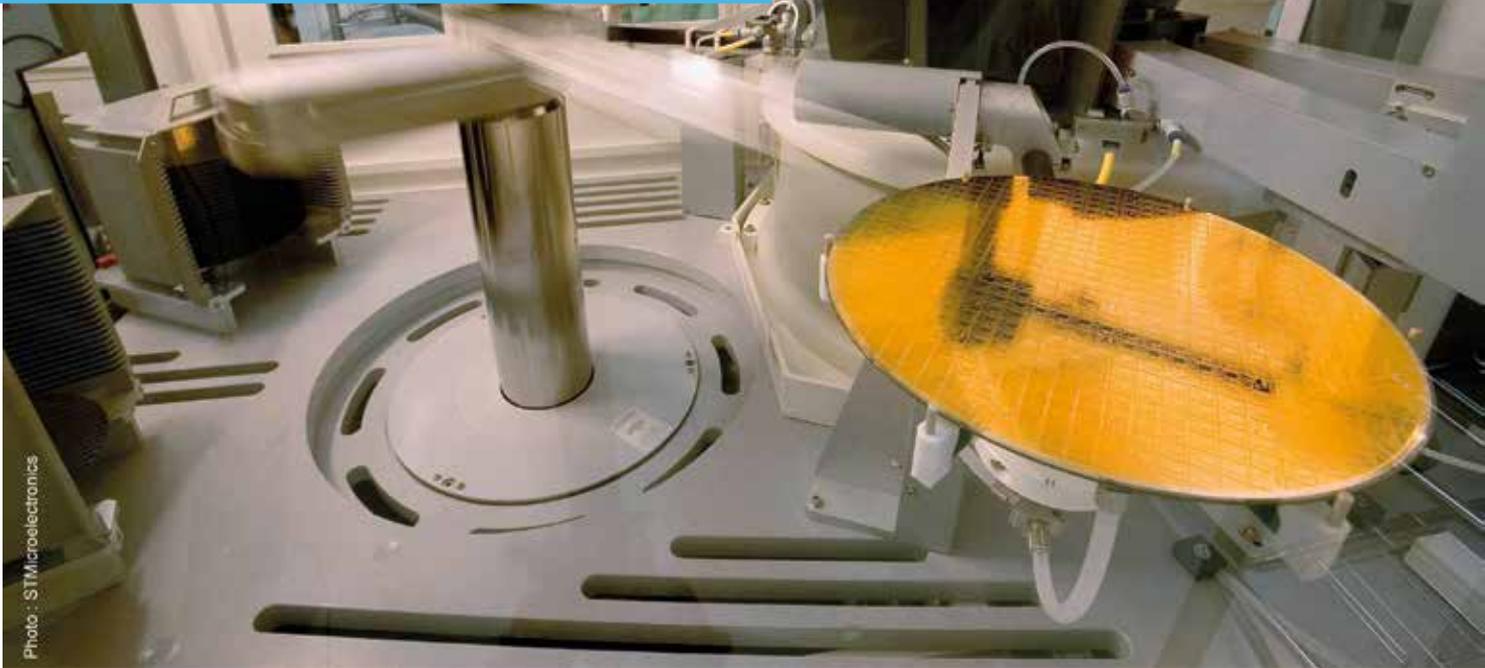
2.3/ Système de management de l'environnement

Notre système de management de l'environnement est basé sur la norme ISO14001 et le règlement EMAS (Environment Management Audit Scheme).

Il consiste à mettre en place une méthodologie de travail pour améliorer nos performances environnementales.



3/ Description des activités



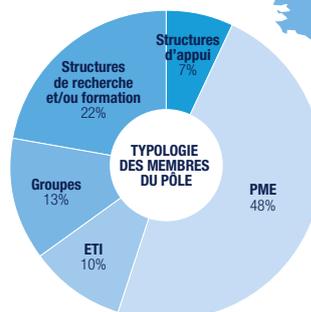
3.1/ Activité générale du site

Le site de Tours est un centre intégré (Recherche et Développement + Conception + Production). Il comprend également les services associés, notamment toutes les fonctions de gestion des produits et les fonctions dites « support », à savoir :

1. Une activité R&D étroitement liée à l'outil industriel.
2. Une présence sur le site de Tours de tous les services impliqués dans le développement, l'industrialisation et la commercialisation des composants.
3. Une coopération avec un réseau de laboratoires, de PME et d'Universités constituant la plateforme CERTeM (Centre d'Études, de Recherche et de Technologie en Microélectronique), qui travaille sur les thématiques scientifiques directement issues de la stratégie de développement.

STMicroelectronics Tours est membre fondateur du Pôle de compétitivité S2E2, qui est hébergé sur son site. Il est un acteur important dans son fonctionnement alors que ce Pôle compte maintenant 236 adhérents sur le territoire national.

STMicroelectronics est ainsi au cœur de l'écosystème formé avec le Pôle S2E2 qui a, depuis son lancement en 2005, labellisé et financé 369 projets de R&D et appuyé le dépôt de 265 brevets, le soutien de 167 thèses et la reconnaissance de 1 966 publications scientifiques.



3.2/ Description des activités principales

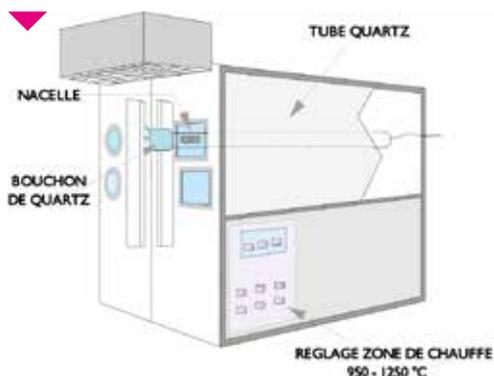
Le procédé de fabrication est fondé sur 7 étapes principales, répétées plusieurs fois. Il est réalisé dans une zone appelée « salle blanche » en raison du très faible taux de particules présentes, grâce à un brassage du volume d'air filtré (entre 50 et 500 fois/heure).

Le procédé de fabrication est fondé sur 7 étapes principales.

ATELIER DE DIFFUSION-OXYDATION

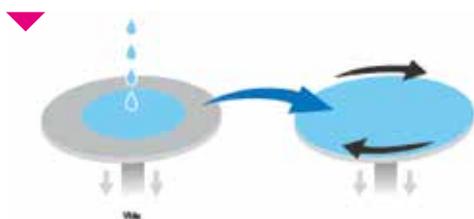
Avant de créer des motifs par photolithographie, la plaquette est oxydée sur toute sa surface dans des fours de diffusion.

Cette opération consiste à former une couche isolante ou une couche d'impuretés définie afin de modifier les caractéristiques électriques du silicium.



ATELIER DE PHOTOLITHOGRAPHIE

Cette opération consiste à créer les motifs des puces par étalement d'une fine pellicule de résine sensible à la lumière avant insolation au travers d'un masque du motif à obtenir. Les motifs sont ensuite développés par des solvants. La résine sensibilisée à la lumière est enfin retirée.



ATELIER DE GRAVURE

Ces opérations consistent à graver l'oxyde de silicium, par voie chimique en phase liquide ou gazeuse, laissé libre par la résine.

ATELIER D'IMPLANTATION

Cette opération consiste à introduire de manière contrôlée des ions qui atteignent certaines zones de la plaquette afin d'en modifier les propriétés électriques en implantant des impuretés dans les ouvertures faites en photogravure.

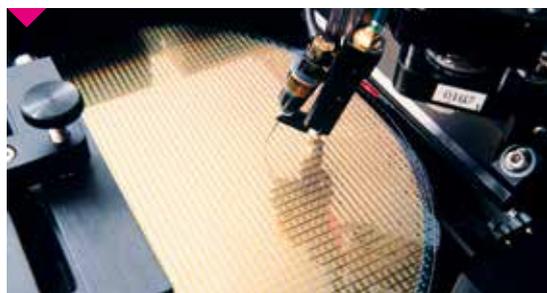


ATELIER DE METALLISATION

Cette opération consiste à déposer une fine couche de métal principalement sous vide (aluminium, titane, or, nickel, argent, platine) sur les zones de contact électrique, entre la puce et le futur boîtier.

ATELIER DE TEST ÉLECTRIQUE DES PUCES

Cette opération consiste à réaliser le contrôle électrique des composants électroniques sur la plaquette.



ATELIER DE MONTAGE DES PRODUITS FINIS

(Recherche et développement des produits finis)

Ces opérations consistent à :

- Découper les plaquettes,
- Poser et souder la puce sur une embase,
- Souder les fils conducteurs,
- Protéger le composant électronique par un moulage plastique,
- Tester électriquement le produit fini.



3.3/ Gestion des risques et prévention des accidents

La gestion des risques et la prévention des accidents sont suivies à partir des études de dangers et des analyses de risques réalisées. De nombreux moyens de prévention et de protection sont mis en œuvre. En voici quelques exemples :

LA RÉSERVE D'EAU D'EXTINCTION

Une réserve de 500 m³ d'eau dédiée à la protection contre l'incendie.



RÉSEAU SPRINKLER

Le réseau Sprinkler est maintenu à une pression de 11 bars. En cas de déclenchement, une motopompe sera déclenchée pour alimenter les têtes Sprinkler.



PROTECTION

Plus de 3 000 têtes nous protègent de l'incendie. Le déclenchement se fait à 68 ou 93° C selon les têtes.



Un site équipé pour des risques maîtrisés.



RIDEAU D'EAU / JET D'EAU

2 rideaux d'eau et 2 jets d'eau sont installés dans le cadre de notre Plan d'Opération Interne.

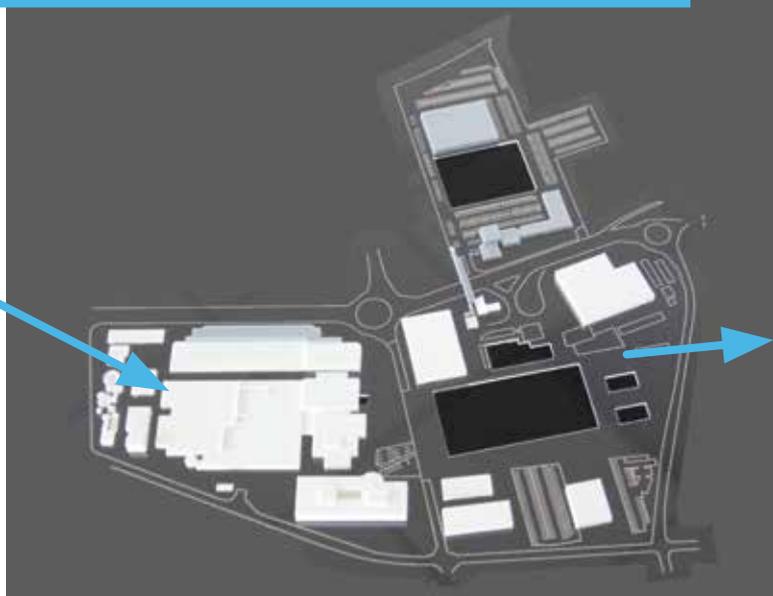
4/ Aspects environnementaux

RESSOURCES NATURELLES ET MATIÈRES PREMIÈRES

- Silicium, Verre
- Produits chimiques
- Énergie (électricité, gaz naturel)
- Eau

EFFETS DIRECTS RÉDUCTION

- Bruit



EFFETS INDIRECTS

- Transports routiers (marchandises et personnel)
- Emission de CO₂

EFFETS DIRECTS PROTECTION

- Sol et sous-sol
- Aspect visuel

EFFETS DIRECTS TRAITEMENT

- Déchets
- Rejets atmosphériques
- Rejets aqueux

Afin d'identifier les aspects et impacts environnementaux du site de Tours, une analyse environnementale est réalisée. En fonction des critères d'occurrence, d'importance et de sensibilité, les aspects et impacts sont hiérarchisés. Fin 2023, Il restait 5 aspects environnementaux significatifs. Le site de Tours met en place des actions afin de minimiser ou supprimer les aspects les plus significatifs.

4.1/ Utilisation de ressources

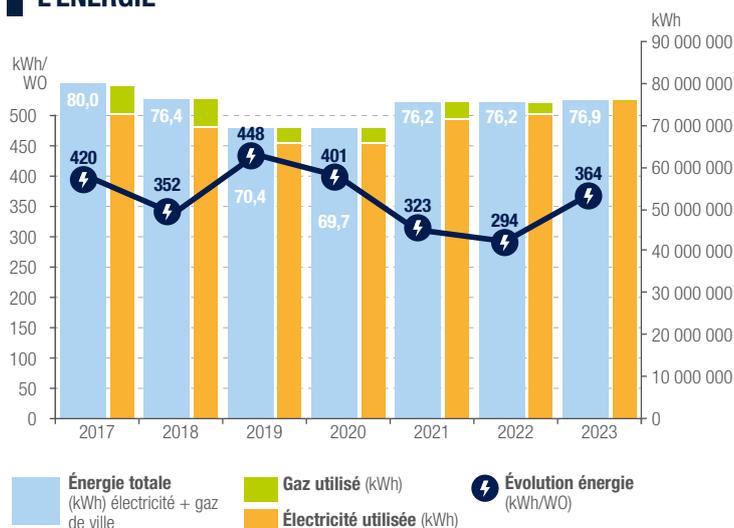
4.1.1/ L'ÉNERGIE

Les usages significatifs concernant l'électricité et le gaz naturel sont :

- La compression d'air et la consommation d'azote
- La production de froid par groupes de réfrigération
- Le traitement d'air des salles propres et les extractions
- Les équipements de production en particulier les fours de diffusion
- La production d'eau chaude par chaudière gaz et pompe à chaleur

Afin de réduire ses consommations, le site, a mis en œuvre en 2023, la connexion au réseau de chaleur de la salle blanche un bâtiment tertiaire du site.

L'ÉNERGIE



En 2023, la consommation énergétique totale reste stable (+1%). L'indicateur ramené à l'unité de production a lui, augmenté de 24%, le volume de plaquettes produites ayant diminué en lien avec le ralentissement du marché servi par le site.

Indicateur de performance énergétique 2023 : 0.28 kWh/cm²

Définition : Utilisation d'énergie dans la salle blanche pour la fabrication de semi-conducteurs et/ou de circuits intégrés (kWh/cm² de plaquettes de silicium) selon le texte de référence cité en nota page 3.



4.1.2/ L'EAU

Le site est approvisionné par le réseau public d'alimentation en eau potable de la Métropole de Tours. Des compteurs permettent de suivre l'utilisation de l'eau.

Notre site utilise des eaux à usage :

- industriel : production d'eau ultra pure pour les processus de fabrication; pour l'alimentation des unités de lavage des gaz; pour les tours aéroréfrigérantes.
- sanitaire ou d'entretien : cafétéria, restauration et usages sanitaires;
- sécurité : essais périodiques des moyens de lutte contre l'incendie (sprinklers, poteaux incendie);

Une part de l'eau ultra pure utilisée en salle blanche est recyclée (en eaux industrielles) sur le site.

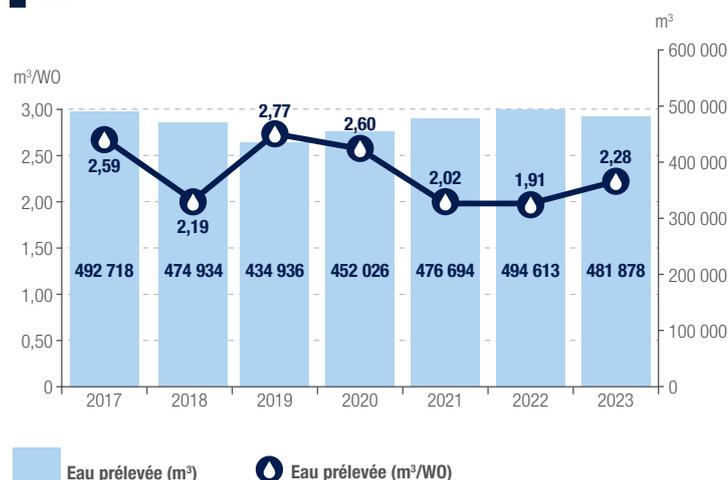
Le site a établi un plan d'action pour réduire ses usages d'eau depuis 2011. Pour mémoire, le site consommait à cette date 776 208 m³ et a donc réduit depuis 2023 l'utilisation d'eau de 38%.

Les volumes utilisés par plaquettes fabriquées évoluent comme suit :

Le taux de recyclage du site en 2023 est de

32,6%

EAU



En 2023, la quantité d'eau totale prélevée a diminué de 3%. La quantité d'eau utilisée par plaquette a elle augmenté de 19%, le volume de plaquettes produites ayant diminué en lien avec le ralentissement du marché servi par le site.

4.1.3/ LES PRODUITS CHIMIQUES

PRODUITS CHIMIQUES



Au cours des procédés de fabrication, différents types de produits chimiques sont utilisés :

- Acides : sulfurique, fluorhydrique, nitrique, chlorhydrique, etc.
- Solvants : acétate de butyle, etc.
- Développeurs de résines
- Résines photosensibles.

En 2023, la consommation de produits chimiques a diminué de 3%. L'utilisation de produits chimiques par plaquette a elle augmenté de 19%, le volume de plaquettes produites ayant diminué en lien avec le ralentissement du marché servi par le site.



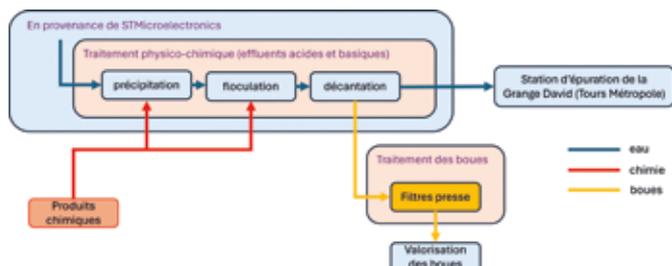
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA PRÉSENCE DE PRODUITS CHIMIQUES

- Tous les produits chimiques utilisés sur le site font l'objet d'une évaluation du risque pour la santé, pour l'environnement et pour les installations selon une procédure spécifique Compagnie, (en application de la réglementation REACH). Dans ce contexte, le site privilégie l'utilisation des substances les moins dangereuses.
- Les études de danger et d'impact ont été réalisées en tenant compte des types de produits chimiques, des volumes stockés et de leur implantation sur le site.
- Les quantités de produits présents sur le site sont optimisées en permanence et maintenues au plus bas niveau compatible avec les consommations et les livraisons.
- La distribution des gaz et des produits chimiques liquides s'effectue à partir de locaux spécifiques.
- Les produits toxiques sont distribués sous double enveloppe.
- La distribution de produits chimiques est soumise à détection de fuite et contrôlée 24h/24.
- Des systèmes de distribution centralisée des produits chimiques liquides permettent d'optimiser l'approvisionnement des équipements de production et de réduire les risques liés à la maintenance des produits.
- Un Plan d'Opération Interne recense les principaux risques et scénarii accidentels potentiels et définit les méthodes d'intervention et les moyens à mettre en œuvre afin de protéger le personnel, les populations et l'environnement. Ce plan est transmis aux services de secours externes.

4.2/ Protection de l'environnement

4.2.1/ REJETS AQUEUX INDUSTRIELS

En fonction de leurs caractéristiques, les rejets aqueux industriels sont dirigés vers deux stations de neutralisation du site. Le principe de fonctionnement des stations repose sur un traitement physico-chimique par du lait de chaux et du dioxyde de carbone pour atteindre le pH souhaité et permettant de traiter les ions fluors.



Les rejets traités par les stations de neutralisation sont :

- Les produits chimiques aqueux (acide et basique notamment) ;
- Les premières eaux de rinçage des plaquettes ;
- Les eaux de lavage des tours de traitement des émissions de gaz ;
- Les eaux des tours de refroidissement.

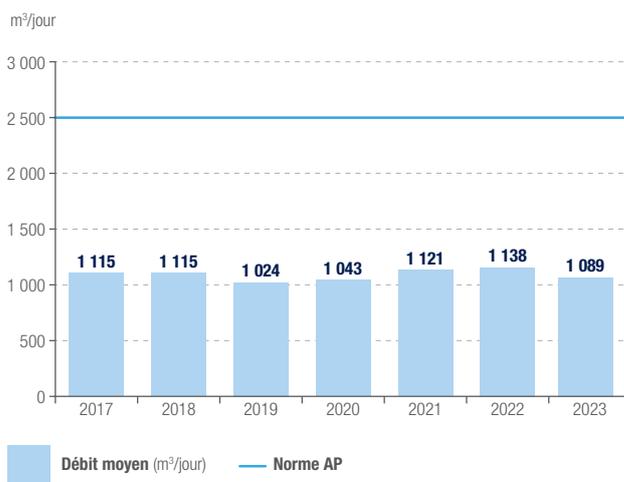
Les rejets d'eaux usées industrielles sont régis par :

- L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 23 février 2011 (AP N°18938 Bis) ;
- L'arrêté préfectoral complémentaire du 15 janvier 2014 (AP N°19821) ;

- La convention spéciale de déversement des eaux industrielles ;
- La réglementation en vigueur.

Des campagnes de mesures sont réalisées suivant les fréquences exigées par ces réglementations. Les principaux paramètres suivis sont présentés ci-après.

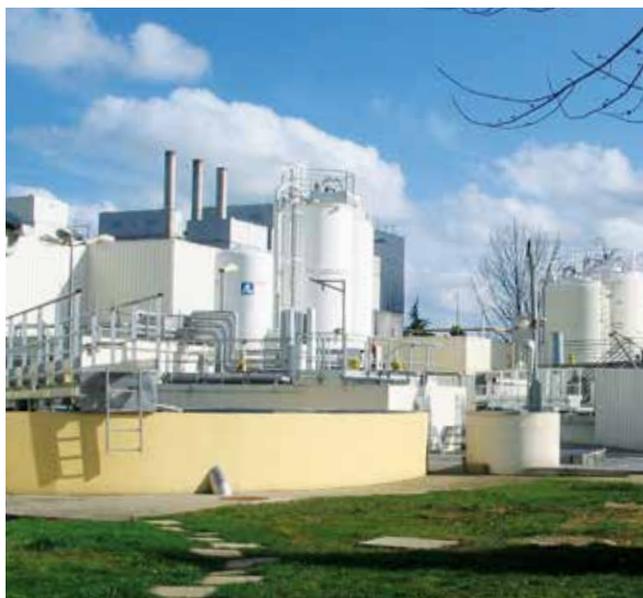
DÉBIT D'EAU TRAITÉE



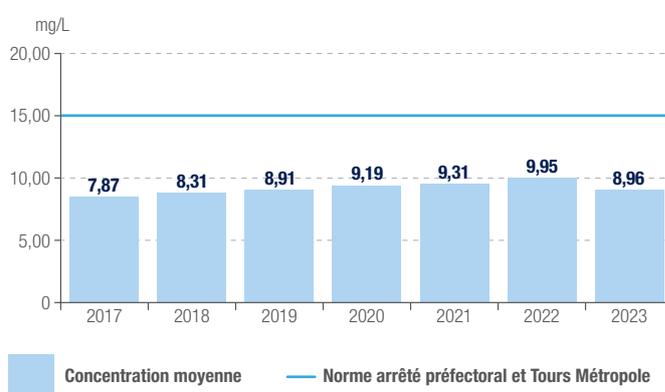
Le pH des rejets industriels est contrôlé en continu.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
pH Moyen	7.74	7.71	7.73	7.93	7.89	7.83	7.70
Norme MIN	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5
Norme MAX	9	9	9	9	9	9	9
Valeur Minimale PH	7.2	7.3	7.5	7.4	7.5	7.4	7.5
Valeur Maximale PH	8.4	8.5	8.4	8.5	8.3	8.4	8.3





FLUORURES



	Unités	Valeurs moy. 2023	Limites Arrêté Préfectoral	Limites Tours Métropole	Fréquences analyses selon AP
Température	°C	22.018	< 30		En continue
Cyanures	mg/L	0.015	0.05	0.10	Journalière
Sulfates		455.000	500	600	
Cuivre		0.022	0.50		Hebdomadaire
Nickel		0.055	0.50		
DCO		35.908	300	1 000	Trimestrielle
DBO ₅		9.867	250	500	
Fer		0.035	1.25	5	
Aluminium		0.069	1.25	5	
Plomb		0.005	0.125	0.5	
Arsenic		0.008	0.05	0.10	
Phosphore		2.190	12.5	25	
Azote global		85.700	150		
MES		14.207	30	500	
Hydrocarbures		0.100	1,25	1,25	
Chlorures		109.792	200		
Zinc		0.022	-	2	-
Lithium	0.022	-	-	-	
Cobalt	0.002	-	2	-	



4.2.2/ REJETS ATMOSPHÉRIQUES



Les rejets gazeux font l'objet d'analyses régulières.

Les principales sources de rejets atmosphériques présentes sur le site sont :

- Les rejets des laveurs de gaz et vapeurs acides
- Les rejets des extractions de solvants
- Les chaudières

Les rejets atmosphériques sont générés par les différents ateliers de fabrication et par les installations techniques.

Des systèmes de traitement aux points d'utilisation (laveurs, brûleurs, cartouches) sont installés en aval de certains équipements, puis ces rejets sont collectés dans des réseaux séparatifs qui permettent de les dissocier selon leur nature et de finaliser leur traitement.

NOTA : Les rejets issus des extractions solvants ne disposent pas à ce jour de traitement.

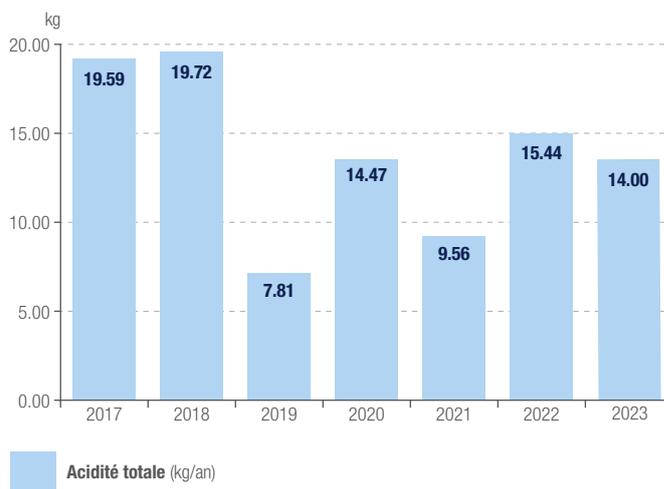
REJET DES LAVEURS DE GAZ ET VAPEURS ACIDES

Les vapeurs d'acide provenant de la zone de production sont dirigées dans des systèmes centralisés de lavage à l'eau et de neutralisation à la soude. Les eaux de lavage issues de ces systèmes sont reprises et traitées dans la station de neutralisation des rejets industriels.

Les rejets font l'objet d'analyses régulières conformément à la réglementation en vigueur. L'un des paramètres mesurés est l'acidité totale. Celui-ci permet d'apprécier la qualité des rejets en sortie des tours de lavage.

En 2023, le flux annuel en acidité est de 14 kg/an (soit une réduction de 9% par rapport à 2022).

ACIDITÉ TOTALE

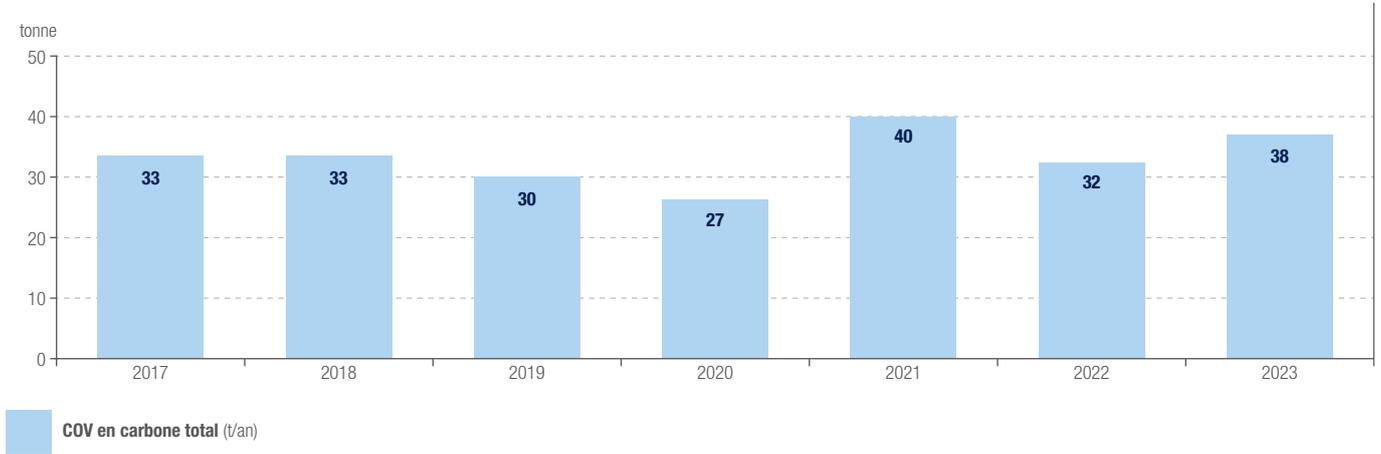


REJET DES EXTRACTIONS DE SOLVANTS

Les vapeurs de solvants provenant de la zone de production et des laboratoires sont collectées dans des réseaux spécifiques. Le site ne dispose pas à ce jour de système d'abattement pour ces émissions. Elles font l'objet d'analyses régulières conformément à la réglementation en vigueur.

Le flux annuel en carbone organique volatile total (COVT) est présenté ci-dessous :

COV



Le flux annuel en COVT a augmenté par rapport à 2022. Il s'élève en 2023 à 38 tonnes (soit 0,18kg par unité de production).

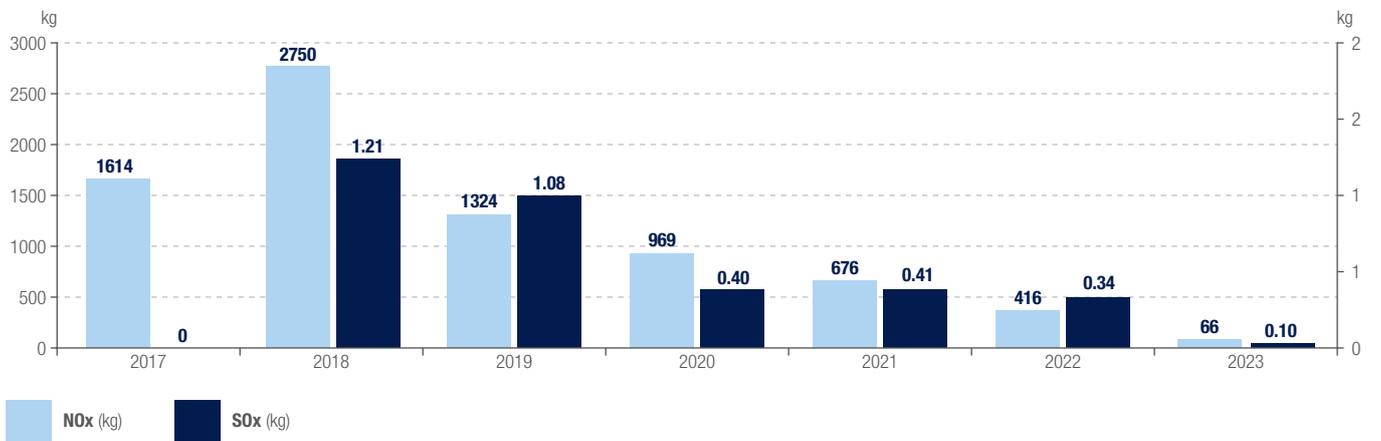
LES CHAUDIÈRES

Un suivi des émissions atmosphériques des chaudières est également réalisé. Les résultats des paramètres suivis sont donnés dans le tableau ci-dessous.



ÉMISSIONS D'OXYDES DE SOUFRE (SOx) ET D'AZOTE (NOx) - CHAUDIÈRES INDUSTRIELLES

NOx ET SOx (CHAUDIÈRES INDUSTRIELLES)



Des groupes froids de nouvelle génération ont été installés sur le site et permettent la récupération de chaleur et le préchauffage de l'eau des chaudières qui sont utilisées uniquement en cas de température inférieure à -2°C.

La diminution des rejets est liée à la réduction du temps de fonctionnement des chaudières.

4.2.3/ ÉMISSION DE CO₂

Depuis 2020, le site de Tours est certifié ISO 14 064. Cette norme est relative à la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

La norme est divisée en plusieurs catégories :

- Catégorie 1 : émissions directes (consommation de gaz naturel, rejet de PFC après traitement, dioxyde de carbone, etc.)
- Catégorie 2 : émissions indirectes (électricité)
- Catégorie 3 : émissions indirectes (liées aux transports domicile travail et professionnels)
- Catégorie 4 : émissions indirectes (fabrication et transport des matières premières)

L'engagement du Groupe pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2027 concerne les trois premières catégories.

La quantité de CO₂ émise par le site en 2023 a été certifiée à 13 588 tonnes de CO₂, soit une diminution de 22 % par rapport à 2022 et une diminution de 5% par unité de production.

Ce résultat a été atteint grâce à la réduction :

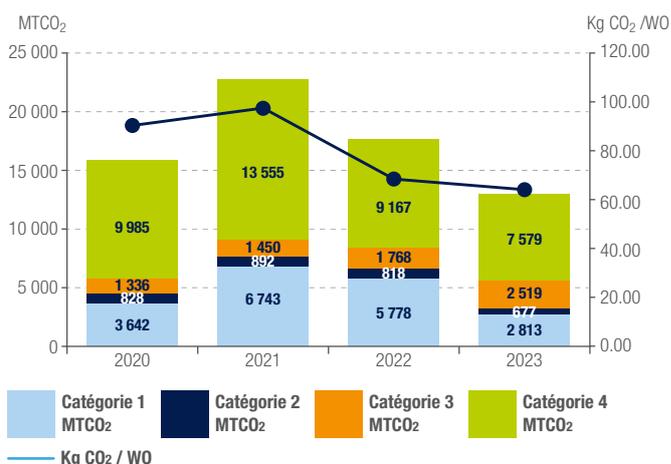
- des rejets de PFC (catégorie 1)
- de la consommation en gaz naturel (catégorie 1)
- des rejets de CO₂ dans la catégorie 4.

Indicateur de performance
environnementale :
0.01 kg/cm² (indicateur
d'excellence : < 0.22 kg/cm²)

Définition :

Taux d'émission normalisé pour les
émissions de composés perfluorés
(kg CO₂eq/cm² de plaquettes) selon le
texte de référence cité en nota page 3.

ÉMISSION CO₂





PLAN DE MOBILITÉ (PDM)

Un Plan Mobilité est en place sur le site de Tours depuis 2004. Il vise à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle thermique, à savoir le vélo, les transports en commun, le covoiturage, la voiture électrique et la marche à pied.

Les actions incitatives mises en place en 2023 ou déjà existantes, sont les suivantes :

Vélo

- Deux parkings vélo proposant 120 places en tout (dont 52 couvertes) avec station de gonflage/réparation.
- Des casiers et vestiaires avec douches
- Deux campagnes d'entretien vélos par an.
- Dispositif Velocity (abonnement) : prise en charge à 80%
- Des animations tout au long de l'année sur le thème du vélo (challenges, conférences, journée de la bicyclette...)
- Le site de Tours a obtenu le label Employeur Pro-Vélo
- La création d'un groupe de travail avec des usagers vélo
- La création d'une communauté Vélotaf sur le réseau social d'entreprise (Viva Engage)

Véhicules électriques

- La création d'un groupe de travail avec des usagers véhicule électrique
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Mise à disposition d'un parking dédié

Transports en commun

- Une participation de 80% à l'abonnement de transport en commun et 50% pour le train.
- Une présence récurrente du service commercial Fil Bleu sur le site.

Covoiturage

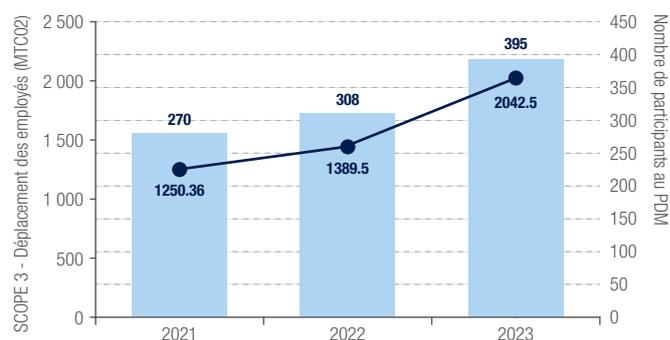
- La mise à disposition d'un parking dédié au covoiturage.
- La prise en charge du contrôle technique pour les covoitureurs.
- Une application dédiée BlablaCar Daily indemnise le conducteur. ST prend en charge le coût du passager.

Piétons

- La remise d'un parapluie ST aux piétons.

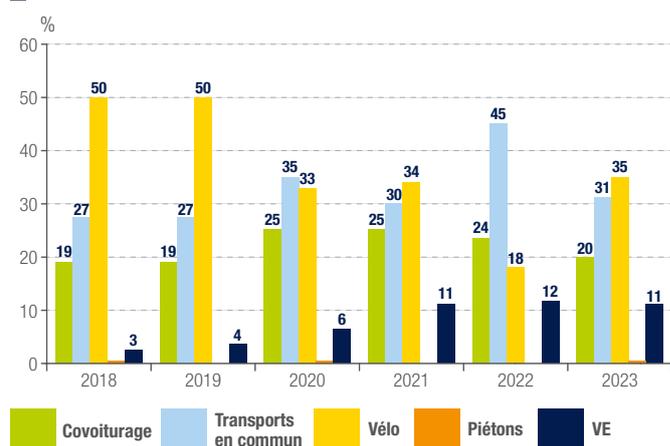
Ces actions s'accompagnent d'un programme de communication interne soutenu et de réunions régulières de la commission quotidien.

En 2023, 395 personnes ont participé au PDM. Le rejet de CO₂ évité grâce à cette participation est estimé à 1 538 tonnes.



Malgré l'augmentation du nombre de participants au PDM, la quantité de CO₂ émise pour le déplacement de nos salariés a augmenté. Cette évolution est liée à la mise à jour de la distance domicile/travail réalisée dans le cadre de la labélisation Employeur Pro-Vélo (passage de 23 km à 36 km).

RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANT AU PDM - 2023



4.2.4/ DÉCHETS

Un traitement et des filières différentes en fonction des types de déchets.



Les déchets sont générés par l'ensemble des activités du site. On distingue les Déchets Dangereux (DD) des Déchets Non Dangereux (DND). Les déchets sont orientés dans des filières extérieures, selon 3 catégories de traitement :



- Réutilisation, Recyclage et Valorisation énergétique.

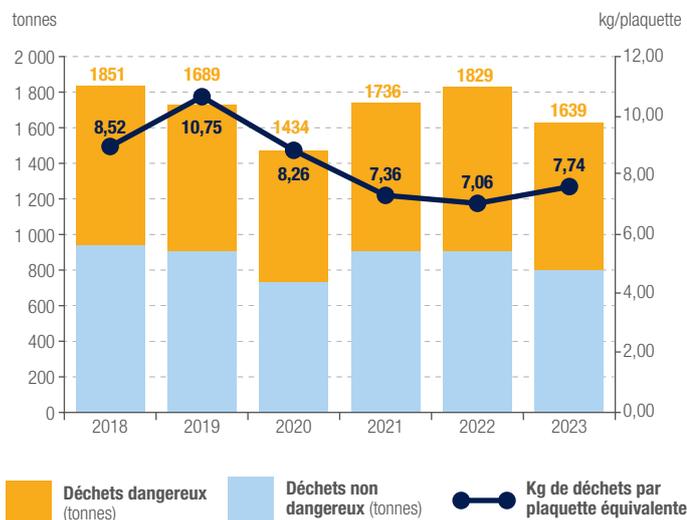


- Incinération sans valorisation énergétique.



- Traitement physico-chimique ou Mise en décharge.

QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS PRODUITS

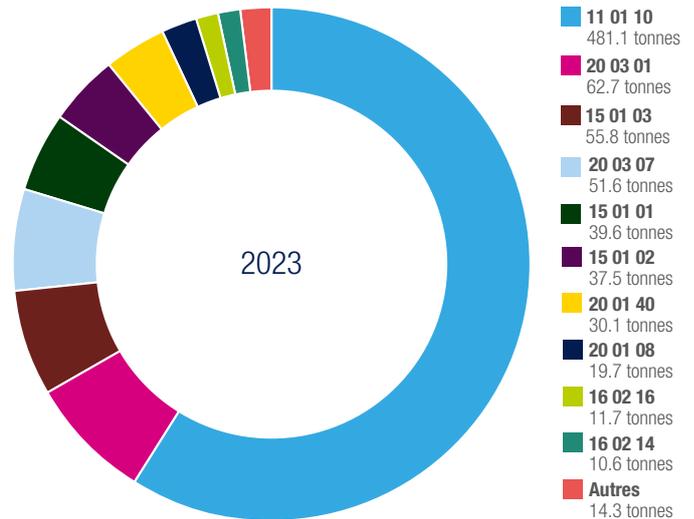


En 2023, 1 639 tonnes de déchets ont été générés. La réduction de la quantité de déchets est liée au ralentissement du marché servi par le site.

NATURE DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ DU SITE

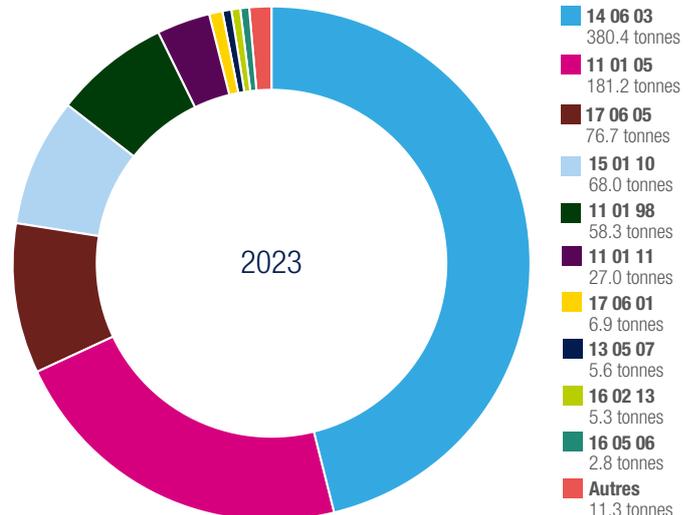
DÉCHETS NON DANGEREUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Tonne/an	879	717	904	905	815
Kg/plaquette	5.59	4.13	3.84	3.50	3.85
 Recyclage, Réutilisation, valorisation énergétique	100%	100%	100%	100%	100%
 Incinération sans valorisation énergétique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
 Traitement physico-chimique et mise en décharge	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%



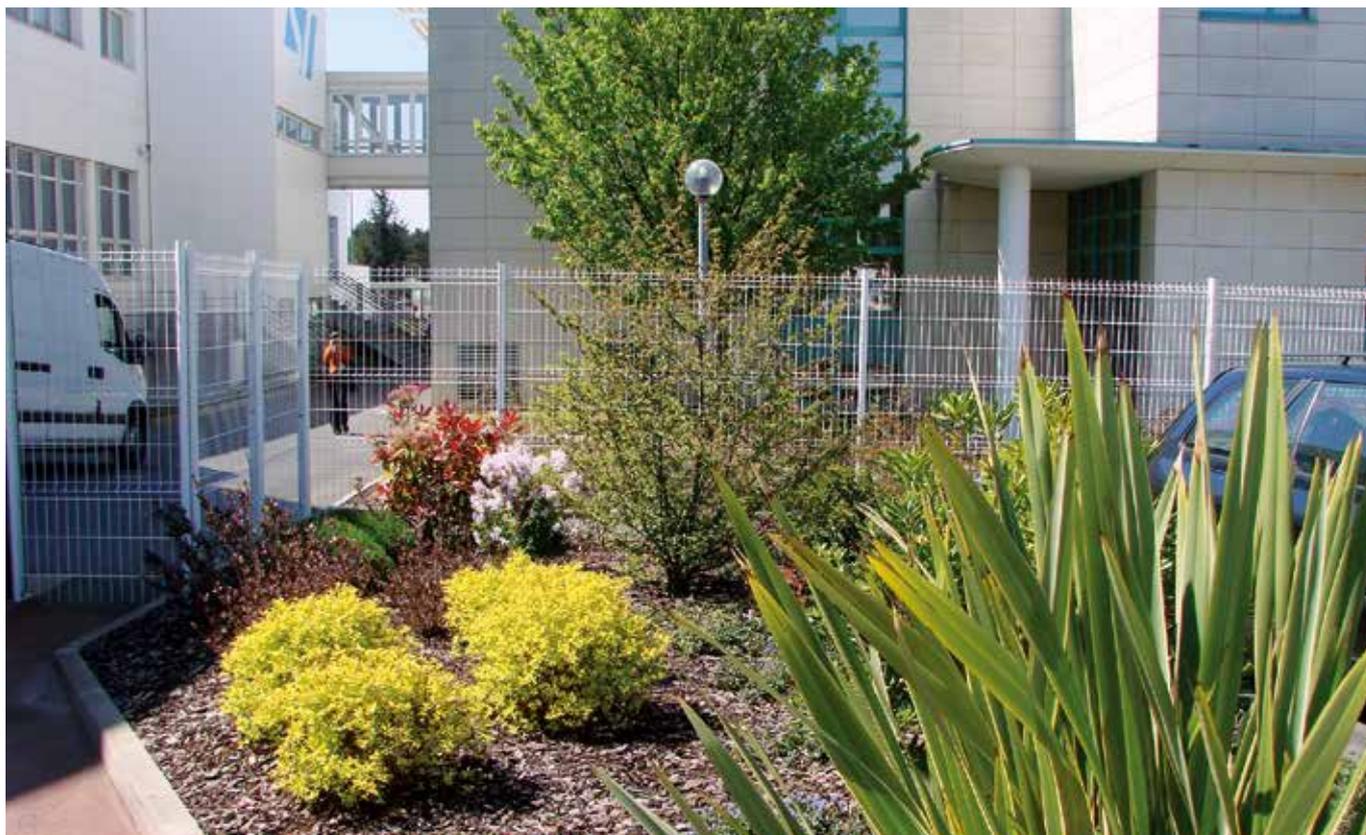
DÉCHETS DANGEREUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Tonne/an	811	717	831	924	824
Kg/plaquette	5.16	4.13	3.53	3.57	3.89
 Recyclage, Réutilisation, valorisation énergétique	79.06%	80.11%	85.27%	85.07%	77.30%
 Incinération sans valorisation énergétique	13.58%	15.65%	11.17%	11.46%	8.57%
 Traitement physico-chimique et mise en décharge	7.36%	4.24%	3.56%	3.47%	14.12%



Le taux de recyclage global du site a diminué en 2023. Dans le cadre de travaux d'agrandissement, le site a acquis un nouveau terrain sur lequel d'importants travaux de désamiantage ont été réalisés. La quantité de déchets dangereux mis en décharge a donc augmenté entre 2022 et 2023.

4.2.5/ BRUIT



Le bruit lié à l'activité du site est contrôlé une fois par an par un organisme externe. Les mesures, pour évaluer le niveau de nuisance sonore, sont réalisées en limite de propriété (points 1 à 7) et selon les normes exigées par les textes en vigueur.

RÉSULTATS DES MESURES EFFECTUÉES PAR UN ORGANISME EXTÉRIEUR



Points de contrôle

Points de contrôle	Campagne de 2023	
	Période Jour (dB(A))	Période Nuit (dB(A))
1	60.5	57
2	59	58
3	70	66
4	63	58
5	70.5	64
6	59.5	50.5
7	58.5	52
Limite autorisée*	70 dBA	60 dBA

**La norme imposée en limite de propriété par l'arrêté préfectoral est de 70 dB (A) tous les jours ouvrés et de 60 dB (A) la nuit, dimanche et jours fériés.

Les mesures des points 3 et 5 sont impactées par la circulation routière dense sur l'Avenue du Danemark. Le point 3 est également impacté par le bruit généré par les installations d'extraction d'air du bâtiment à proximité.

4.2.6/ SOLS ET SOUS-SOLS



Depuis 1995, le site de Tours a installé des piézomètres (forages permettant le prélèvement et le contrôle des eaux de sous-sol) afin de mesurer l'évolution de la qualité des eaux souterraines.

Deux mesures par an sont effectuées sur les piézomètres en amont et aval du site.

De plus, des mesures préventives ou correctives sont prises pour réduire tout risque de pollution dans ce domaine :

- Les réseaux contenant des produits chimiques sont aériens et/ou en double peau afin de garder une vision permanente de leur état.
- Tous les produits chimiques sont stockés sur rétention.
- La réfection des routes de circulation interne est réalisée régulièrement.

Suite à l'observation d'une pollution historique en 2006, il est demandé au site par arrêté préfectoral de réhabiliter la zone dite "beauboug".

Depuis le retrait de la source de pollution (cuve et béton souillé) et le début de la dépollution des eaux souterraines, l'abattement est de l'ordre de 96 à 99% au droit de la source.

4.2.7/ GESTION DE L'ESPACE BIODIVERSITÉ

ST Tours s'est engagé dans des actions en faveur de la Biodiversité.

Les actions mises en place en 2023 ou déjà existantes, sont les suivantes :

- Diagnostic initial biodiversité réalisé par un organisme externe ;
- Création d'une charte paysagère pour orienter les actions d'entretien des espaces verts et définir les espèces végétales à planter sur le site ;
- Recensement des espèces végétales présentes ;
- Installation d'un hôtel à insectes ;
- Gestion de ruches en partenariat avec un apiculteur local.

De plus, le site a réalisé des actions de communication et de sensibilisation auprès de ses salariés :

- Participation à des « fresques de la biodiversité » ;
- Ateliers participatifs « Nature » au parc de la Cousinerie en partenariat avec la Ville de Tours (découverte de la flore, des haies)
- Animations lors des semaines du Développement Durable (« Nature en Ville »)

En complément, des actions en partenariat avec la Ville de Tours sont réalisées au parc de la Cousinerie :

- Plantations citoyennes : actions permettant la restauration de « corridors écologiques » avec plus de 1 000 arbres plantés ! Ces corridors s'intègrent dans un projet de « trame verte (espaces naturels ou horticoles) et bleue (zones humides) » porté par la ville de Tours afin de favoriser le déplacement de la Faune et de la Flore.
- Construction d'indicateurs de suivi de la biodiversité.
- Vidéo de la Faune et de la Flore en partenariat avec une association locale.



4.2.8/ SITUATIONS ANORMALES



Formation de recyclage des pompiers sur le site STMicroelectronics

Pour prévenir les risques pouvant avoir un impact significatif (épandage de produits chimiques, incendie...) sur l'environnement, nous avons en place une organisation adéquate :

- Un Plan d'Opération Interne (P.O.I.) afin de répondre à une obligation réglementaire de notre nouvel arrêté préfectoral.
- Une étude de risques actualisée régulièrement et permettant de hiérarchiser le niveau de gravité et de probabilité des scénarii d'incidents.
- Des ESI (Équippers de Seconde intervention), employés du site, sont également présents sur le site et formés à intervenir sur les risques identifiés, et munis d'équipements de protection adaptés.
- Une formation appropriée à tout niveau : environnement, incendie, chimie, gaz, manutention, électricité, etc.

Ainsi que les moyens nécessaires :

- La protection généralisée du site par un réseau d'extinction automatique (sprinklers) et la mise en place d'une source indépendante du réseau de ville.
- La protection du réseau pluvial par des dispositifs de stockage, de barrage, de neutralisation ou d'absorbants.

- Un local de sécurité avec du matériel approprié pour les équipiers d'intervention.
- Un bassin d'incident (enterré) de 370 m³ permettant de récupérer tout écoulement faisant suite à un déversement ou à un dysfonctionnement de notre station de neutralisation avant rejet vers le réseau de la ville.
- Un bassin de récupération des eaux d'incendie et d'orage de 2 300 m³.



STMicroelectronics
prévient et maîtrise
les risques.

Formation de recyclage des pompiers sur le site STMicroelectronics

5/ L'empreinte écologique

« 10 paramètres clés »

Cet indicateur environnemental interne à ST, a été créé par le groupe. Il permet d'avoir une image précise et immédiate des performances des principaux paramètres environnementaux du site sur une seule représentation graphique.

L'objectif de cette empreinte écologique est de pouvoir comparer les performances de chaque site par rapport à un standard défini et des valeurs cibles revues chaque année.



PARAMÈTRES

	Unité	Objectifs site 2023	Résultats site 2023
Electricité****	kWh/WO	299	285
Eau	m ³ /WO	2.4	2.3
Produits chimiques*****	Kg/WO	3.8	4.2
Matières premières***	Kg/WO	32.5	35.6
Déchets recyclés-revalorisés	%	93.0	93.6
Emission de gaz à effet de serre	kg CO ₂ /WO	18.0	23.0
Emission de COV**	g/WO	153.0	178.0
Emission contribuant à l'acidification de l'air	g SO ₂ eq/WO	8.70	10.6
Rejet de Fluor dans l'eau	g/WO	14.10	16.0
Rejet d'Azote et Phosphore dans l'eau (Eutrophication)	g/WO	20.70	20.6
Eco-footprint		0.86	0.91

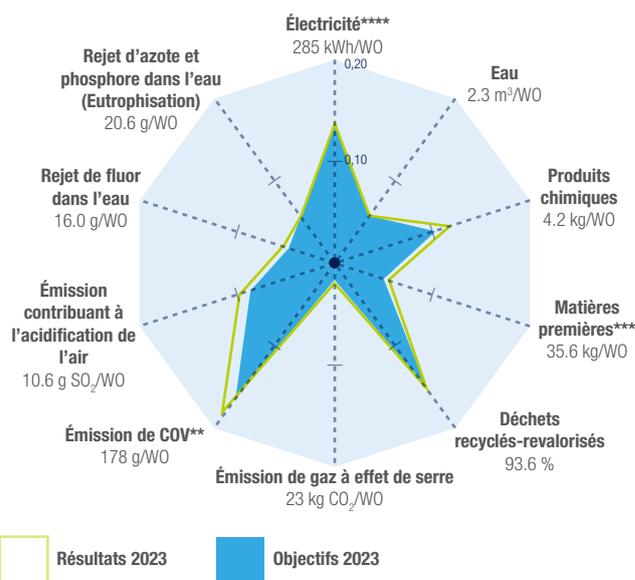
* WO : Wafer Out (plaquette fabriquée)

** COV : Composés Organiques Volatils

***Matières premières : tous produits chimiques + Papier + Silicium

****Electricité : Consommation uniquement liée à la Production

*****Les produits chimiques comptabilisés dans l'écofootprint concernent uniquement les 6 principaux produits chimiques



Une empreinte écologique impactée par la baisse de production sur la deuxième partie de l'année.

6/ Investissements environnementaux du site de Tours



En 2023, le site de Tours a investi dans la réalisation :

- D'un bassin de récupération des eaux d'incendie et d'orage.
- D'une installation de traitement des eaux industrielles en eaux de procédé améliorant ainsi le taux de recyclage global du site.
- D'un mur anti-bruit devant une nouvelle tour aéroréfrigérante.
- D'une étude technique pour sélectionner la future méthode de traitement des COV sur le site.
- D'un réseau de chaleur reliant la salle blanche à un bâtiment administratif pour chauffer ce dernier.

7/ Communication autour de l'environnement

Au cours de l'année 2023, les actions menées ont été :

- Une politique EHSé* affichée et communiquée à l'ensemble des employés
- Une lettre mensuelle et une lettre trimestrielle afin de présenter les résultats environnementaux.
- Des articles environnement dans le journal interne du site et la newsletter.
- La réalisation d'animations pour la semaine du développement durable.
- La sensibilisation à l'environnement de collégiens ou étudiants lors de leur visite sur le site.
- La sensibilisation des salariés à la fresque Biodiversité et Climat.
- Une animation/sensibilisation sur le ramassage des déchets avec une association locale.
- Une animation pour la journée mondiale de la bicyclette.

*EHSé : Environnement, Hygiène, Sécurité et énergie



8/ Objectifs environnementaux du site de Tours

Les actions majeures du programme environnement 2023 sont présentées dans le tableau ci-contre :

Programme 2023	Résultats 2023
<p>Réduire nos émissions de carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer la mise en place de l'unité de traitement de COV sur l'extracteur principal • Obtenir le Label Pro-Vélo niveau « Argent ». • Remplacement des groupes froids présent en salle blanche par des groupes froids de nouvelle génération. • Déployer le programme d'action Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre de l'unité de traitement finalisé. • Obtention du Label Pro-Vélo niveau « Or » • Nouvelles générations de groupes froids installés en salle blanche. • Programme biodiversité créé et déployé (détail des actions dans chapitre biodiversité)
<p>Maintenir les systèmes de management Énergie, Santé, Sécurité et Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être certifié ISO 14001, ISO 14064, ISO 45001, ISO 50001 et EMAS. • Intégrer les systèmes de management Environnement et Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Certifications obtenues. • Systèmes Sécurité et Environnement intégrés.
<p>Mettre en œuvre les investissements 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mur anti-bruit devant une nouvelle tour aéroréfrigérante. • Remplacer une tour de lavage des vapeurs acide pour améliorer son rendement. • Remplacer un groupe froid et la tour aéroréfrigérante associée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mur anti-bruit installé • Report d'une partie des investissements 2023.
<p>Améliorer notre gestion des rejets aqueux et le taux de recyclage des eaux et des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le nouveau bassin d'incendie et d'orage sur la partie Est du site • Améliorer le taux de recyclage de l'eau. • Déployer un programme de réduction des consommations de produits chimiques. • Améliorer la culture du tri des déchets • Finaliser le plan d'évolution à 5 ans de la station de traitement des effluents aqueux. • Installer un évaporateur sous-vide pour la récupération du nickel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction du nouveau bassin d'incendie et d'orage finalisée. • Nouvelle installation pour améliorer le taux de recyclage démarrée en janvier 2024. • Programme de réduction des produits chimiques déployé. • Actions 2023 du plan d'amélioration de la culture tri des déchets déployées. • Phases 1 et 2 du plan d'évolution de la station réalisés. • Report du projet suite décision d'identifier une solution technique plus performante.

Un bon contrôle des consommations et de l'empreinte écologique.



Programme 2024
<p>Préserver le climat, la qualité de l'air et les ressources naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer le plan de préservation de la ressource en eau. • Déployer le programme de neutralité carbone. • Engager la commande de l'unité de traitement des COV.
<p>Maintenir le système de management HSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les certifications (ISO 45001, ISO 14001, ISO 14064, ISO 50001 et EMAS) • Construire une feuille de route pour l'obtention de la certification UL 2799 sur le management des déchets.
<p>Promouvoir l'économie circulaire et la réduction des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le taux de recyclage des déchets • Améliorer la culture du tri des déchets

Objectifs 2024	
Empreinte écologique (Ecofootprint)	≤ 0,91
Consommation d'électricité (KWh / WO)	< 362
Consommation d'eau (m ³ / WO)	< 2.0
Consommation de produits chimiques (Kg / WO)	< 3.8
Consommation de matières premières - silicium, papiers, etc. (Kg / WO)	< 33
Taux de recyclage des déchets (%)	> 94
Réchauffement climatique (Kg CO2 / WO)	< 25
Rejet de COV dans l'atmosphère (g / WO)	< 175
Rejet d'acide dans l'atmosphère (g / WO)	< 10
Rejet de Fluorure (g / WO)	< 15
Rejet d'Azote et Phosphore (g / WO)	< 20.5
Index biodiversité (scorecard)	≥ 0,79
Quantité de déchets (Kg / WO)	< 7

Pour les années à venir (2025/2026), le site s'engage, en accord avec sa charte Développement Durable, à :

- Poursuivre son programme de réduction des émissions de carbone ;
- Réduire la consommation d'eau du site et améliorer le taux de recyclage ;
- Augmenter le taux de recyclage des déchets.

Des objectifs 2024 ambitieux en matière d'environnement et de nouveaux objectifs orientés vers la biodiversité.



Déclaration environnementale 2023



Site STMicroelectronics de Tours.
Activité électronique code APE : 2611Z
SIRET 380 932 590 00033
Vérification environnementale
effectuée en juin 2024

Nom du vérificateur agréé : Bureau Véritas Italia Spa
N° accréditation : IT-V-0006
Prochaine vérification validée : Avril 2025

Signataires :

Le Directeur du Site
Stéphane MARTINEZ

Responsable Sûreté, Environnement,
Hygiène et Sécurité
Philippe CLEMENT



life.augmented



For more information on ST products and solutions, visit www.st.com

© STMicroelectronics - Juin 2024 - Printed in France -
All rights reserved The STMicroelectronics corporate logo is a registered trademark of the STMicroelectronics group
of companies All other names are the property of their respective owners

